

du capital au montant de \$2,495,586. Avant la déduction de ces deux postes de dépenses, le revenu provenant de l'exploitation s'établissait à \$12,425,035, soit une augmentation de \$4,109,681 par rapport à 1957. Le Comité est heureux de constater que l'administration de la compagnie a enregistré un bénéfice net pour la huitième année de suite.

8. Le Comité a constaté avec intérêt que les Lignes aériennes Trans-Canada poursuivent leur programme de remplacement de leurs avions par des avions à turbines. Quinze autres "Viscount" à turbo-propulseur ont été mis en service en 1958 et neuf autres DC-3 ont été retirés du service. Il est aussi intéressant de constater que des essais en vol satisfaisants ont été effectués par des avions DC-8 et "Vanguard". Le Comité a également remarqué que, au cours de l'année à l'étude, les Lignes aériennes Trans-Canada ont augmenté leur capacité de transport de passagers de 20 p. 100 alors que le trafic-passagers a augmenté de 17 p. 100. Il en est découlé une nouvelle diminution du coefficient général de charge (passagers) qui est tombé à 69.3 p. 100, ce qui correspond aux plans à long terme de la compagnie.

9. Le Comité recommande qu'il soit constitué beaucoup plus tôt au cours des prochaines sessions, ce qui lui permettra de mieux établir son mode de procédure.

10. Le Comité désire exprimer sa reconnaissance au ministre des Transports pour son assiduité aux séances ainsi qu'à M. Donald Gordon, président des chemins de fer Nationaux du Canada et à MM. S. F. Dingle et J. L. Toole. Il remercie également M. C. R. McGregor, président d'Air-Canada et MM. H. W. Seagram et W. S. Harvey.

11. Un exemplaire du procès-verbal et des témoignages a été annexé au second rapport du comité.

M. Dorion, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que 9 de ses membres constituent quorum, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Du consentement unanime, sur motion de M. Dorion, appuyé par M. Rynard, ledit rapport est agréé sur division.

M. Harkness, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant le paiement de contributions et l'octroi de prêts par le ministre des Finances, sur le Fonds du revenu consolidé, quant au fonctionnement de plans provinciaux d'assurance-récolte.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (moins la somme votée au titre des crédits provisoires):